



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE



MOT DU MAIRE

DÉCISION DE LA COUR, SECTEUR DES CAMPUS - SUITE

La Cour supérieure du Québec a récemment rendu un jugement dans un litige opposant Saint-Augustin-de-Desmaures à un promoteur concernant un moratoire imposé par la Ville sur certains types de constructions dans le secteur des Campus, le temps de réfléchir et adopter un nouveau plan d'urbanisme. Les conclusions du jugement, favorables au promoteur, impliqueraient la poursuite du développement immobilier (tours à condos) du secteur. Le 15 avril dernier, les membres du conseil municipal, considérant que la décision est entachée de sérieuses lacunes tant sur la forme que sur le fond, ont donné mandat à nos procureurs de prendre toutes les dispositions nécessaires pour porter la cause en appel.



La requête d'en appeler du jugement a donc été déposée et une décision a été rendue rapidement. La Cour a statué qu'il était prématuré d'aller en appel à ce stade-ci, le procès initial étant seulement terminé en partie, puisque la question des dommages n'a pas encore été jugée. Cela a conduit au dépôt par les procureurs de la Ville d'une nouvelle procédure, soit une demande en rétractation de jugement. Par cette requête, il est demandé au juge de première instance de reprendre la cause en délibéré et déposer un nouveau jugement, puisqu'il y a incompatibilité entre sa conclusion initiale (émission d'un permis de construction à court terme) et le fait d'aller en appel, ce qui prendrait plusieurs mois, voire des années. Nous sommes en attente de la suite.

SUR LA BONNE VOIE

Je me permets de produire à nouveau un tableau présenté récemment dans cette chronique, afin de m'assurer qu'un maximum d'Augustinois soient informés et conscients d'où nous en sommes collectivement, du chemin parcouru.

Villes (ou anciennes villes)	Taux de taxation/100\$ d'évaluation	Tarifs (Aqueduc, égouts + déchets)	Facture totale en 2025
Lévis	0,7713	634 \$	3 719 \$
Québec (ex Ville de Québec)	0,7597	550 \$	3 589 \$
Québec (Val-Bélair)	0,7299	550 \$	3 470 \$
Québec (Beauport, Cap-Rouge, Charlesbourg, Lac St-Charles, Loretteville, St-Émile, Sillery, Vanier)	0,7284	550 \$	3 464 \$
Saint-Augustin-de-Desmaures	0,7436	457 \$	3 431 \$
L'Ancienne-Lorette	0,7147	495 \$	3 354 \$
		Moyenne :	3 505 \$

Les Augustinois n'occupent désormais plus la tête du triste palmarès des gens les plus taxés dans la région de Québec. Voici à titre d'exemple le montant arrondi à payer en taxes en 2025 pour une maison de 400 000\$ dans les villes de la région de Québec (villes de l'agglomération de Québec + Lévis).

Le taux de taxation résidentiel à Saint-Augustin-de-Desmaures est désormais plus bas que dans certaines des villes avoisinantes et, pour peu qu'on garde le cap, pourra bientôt être parmi les plus pas sinon le plus bas.

En tenant compte des tarifs, la facture totale pour une maison de 400 000 \$ situées à Saint-Augustin-de-Desmaures est sous la moyenne de celles des villes avoisinantes. Avec en prime une dette en voie d'être éteinte à 100%, des services de qualité et des infrastructures en ordre. Nous sommes définitivement sur la bonne voie.



MERCI

Le 7 juin prochain, il y aura dix que j'ai été élu maire de notre Ville, en 2015. À ce moment, Saint-Augustin-de-Desmaures avait été le théâtre d'une succession de mauvaises décisions qui, en à peine une dizaine d'années, nous avaient enfoncé dans un profond marasme et avaient totalement obéré l'avenir. Une dizaine d'années, c'est aussi le temps que ça nous aura pris, collectivement, pour nous extirper du pétrin dans lequel nous avons été plongés.

Pour votre constant soutien au cours de cette décennie, pour la confiance renouvelée lors des élections de 2017 et 2021, pour y avoir cru, sincèrement, merci.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures



Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 3 et 17 juin, ainsi que le mardi 3 juillet, à 18 h 30, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Vous pouvez y participer, de l'une des façons suivantes :

1. En personne : Présentez-vous en personne à l'hôtel de ville et profitez de l'occasion pour poser vos questions.
2. En ligne : Connectez-vous via le lien Teams diffusé le jour de la séance sur nos différents médias. Vous pourrez poser vos questions dans la section Q&R.
3. Par formulaire : Remplissez le formulaire disponible sur notre site web à l'adresse <https://vsad.ca/seances>.

Les bureaux municipaux seront fermés le mardi 24 juin pour la fête nationale du Québec et le lundi 30 juin pour la fête du Canada. Bons congés !

••• Pour toute urgence relevant des travaux publics en dehors des heures de bureau, téléphonez au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !





COMMENT NOUS REJOINDRE

VOTRE HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
De 8 h à 16 h (ouvert le midi)

200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (QC)
G3A 2E3

418 878-2955

Courriel : info@vsad.ca

Site Web : <https://vsad.ca>



SUR PLACE **AVEC RENDEZ-VOUS** POUR LES SERVICES SUIVANTS :

- SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS
- SERVICE DU JURIDIQUE ET DU GREFFE
- SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

SUR PLACE **SANS RENDEZ-VOUS** POUR LES SERVICES SUIVANTS :

- SERVICE DE L'URBANISME
- SERVICE DE LA TRÉSORERIE

INSCRIVEZ-VOUS AU PORTAIL CITOYEN SANS TARDER !

Saint-Augustin-de-Desmaures

PORTAIL CITOYEN

ALERTES MUNICIPALES
REQUÊTES CITOYENNES

Consultez le régulièrement,
car il évolue rapidement !



DES SERVICES MUNICIPAUX À
PORTÉE DE MAIN, EN TOUT TEMPS !



<https://citoyen.vsad.ca>

SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !



@VSADofficiel
@VSADSLCVC



@VSADofficiel
@Augustinoisactifs



@Ville-de-saint-augustin-de-desmaures

**NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !
FAITES ÉQUIPE AVEC NOUS !**





TRÉSORERIE et taxes



PROCHAINS PAIEMENTS ÉTALÉS DE TAXES MUNICIPALES :

- 2 JUIN
- 2 JUILLET

DÉMÉNAGEMENT EN VUE ?

VOICI CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR VOS TAXES FONCIÈRES.

Si vous déménagez en juin ou en juillet, voici des informations importantes à ne pas négliger concernant les taxes foncières :

FORMULAIRES DISPONIBLES VIA LA SECTION BUDGET, FINANCES ET TAXES DU SITE WEB DE LA VSAD

- **Paiement par prélèvement préautorisé (PPA - DPA) :**
Si vous achetez une propriété sur le territoire, remplissez le formulaire d'adhésion de débit préautorisé. Si vous vendez votre propriété, pensez à remplir le formulaire d'annulation pour cesser les prélèvements.
- **Changement d'adresse postale :**
Si vous déménagez, assurez-vous de remplir le formulaire de changement d'adresse.

ARRÉRAGES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES

S'il vous reste un solde pour vos taxes 2024, veuillez l'acquitter le plus rapidement pour éviter le processus lié à la vente pour non-paiement de taxes. Un relevé de compte sera transmis à tous les propriétaires qui ont des arrérages de 25 \$ et plus.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Prélèvement préautorisé (PPA - DPA) ;
- Par Internet (votre numéro de référence correspond au numéro de matricule à 18 chiffres inscrit sur votre compte de taxes) ;
- Débit ou argent comptant, directement à l'hôtel de ville.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

PARTICIPEZ AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE 2025 !

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures embauche du personnel électoral pour les journées de vote par anticipation et du scrutin. La participation aux formations requises pour le poste occupé est exigée et rémunérée.

POSTES À POURVOIR :

- Scrutateurs ;
- Secrétaires de bureau de vote ;
- Membres de la table de vérification ;
- Personnel d'accueil ;
- Substituts pour tous les postes.

DEVENEZ UN ÉLU MUNICIPAL !

Le gouvernement du Québec propose des séances d'information pour mieux comprendre le rôle des élus.

<https://bit.ly/seancesinformations>

VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Assurez-vous que vos informations sont à jour afin de pouvoir voter.

<https://bit.ly/validationliste>

Postulez en ligne dès maintenant :

<https://vsad.ca/elections2025>



JURIDIQUE, GREFFE et avis publics



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

23 mai	Appels d'offres APO-2025-033 – Contrat pour l'exécution des travaux relatifs à la réfection d'une patinoire et à l'aménagement d'un stationnement, d'une aire de repos et de sentiers au parc Richard-Gosselin (Phase I) (SÉAO 20072050) APO-2025-036 – Contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux et l'exécution des travaux afférents à la bonification du parc Grand Hunier (SÉAO 20072041)	9 mai	Appels d'offres (suite) APO-2025-019 – Contrat pour l'exécution de travaux pour le réaménagement d'un bâtiment au parc Place-Portneuf (SÉAO 20069064)
22 mai	Promulgation des règlements Règlement n° 2025-743 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires Règlement n° 2025-741 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications	6 mai	Avis public de cession de biens de plus de 10 000 \$
9 mai	Appels d'offres APO-2025-035 – Contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux poteaux de lampadaires (SÉAO 20069073) APO-2025-034 – Contrat pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle clôture à l'hôtel de ville (SÉAO 20069074)	2 mai	Demandes de dérogations mineures et de démolition 107, rue de l'Oseille – parc Place-Portneuf (lot 5 307 400) 113, rue du Fenouil (lot 3 057 046) 205, rue Moisan (lot 3 056 813) 250, rue de Singapour (lot 6 385 777) 4747, rue Saint-Félix (lot 4 732 189)
		29 avril	Appel d'offres APO-2025-018 - Contrat d'exécution de travaux relatifs à la réfection d'un tronçon du chemin Girard (SÉAO 20053842)
		25 avril	Appel d'offres APO-2025-031 - Contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de réseau d'égout pluvial – Secteur les Bocages (SÉAO 20064854)



TRAVAUX PUBLICS et sécurité routière

RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION 138, DE FOSSAMBAULT ET JEAN-JUNEAU

Dans les éditions précédentes du MIM, nous vous informions de travaux à venir à cette intersection devenue un point névralgique en raison de l'augmentation du trafic.

Pour améliorer la fluidité, la sécurité et l'efficacité des déplacements, les travaux prévoient :

- La création d'une nouvelle bretelle de virage à droite (Fossambault vers 138 Ouest) ;
- Le prolongement de la voie de virage à gauche ;
- L'ajout d'un îlot central en béton ;
- La reprogrammation des feux de circulation ;
- La modernisation de l'éclairage ;
- Le prolongement du trottoir nord jusqu'à la rue Valériane.

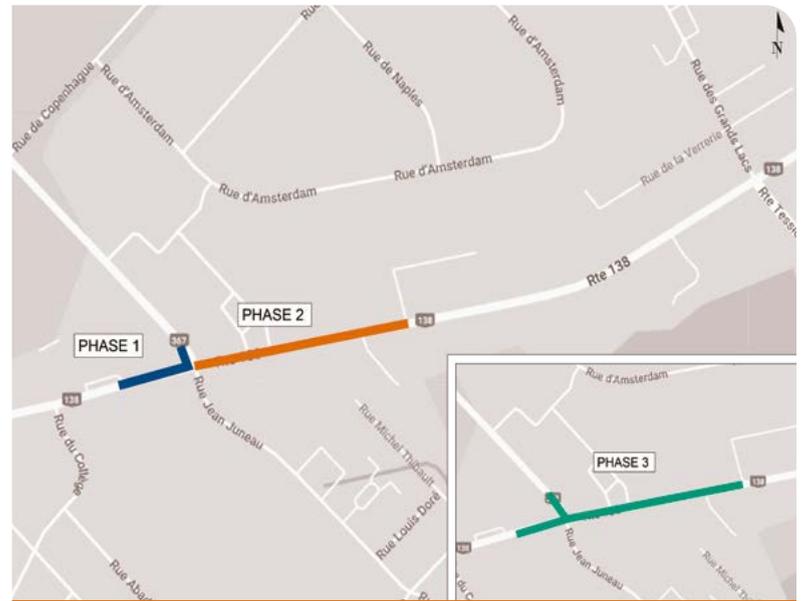
TRAVAUX EN 3 PHASES :

PHASE 1 Bretelle, feux de circulation, éclairage

PHASE 2 Élargissement, îlot central, trottoir

PHASE 3 Pavage, marquage et finitions

Une signalisation temporaire sera mise en place pour assurer la sécurité durant les travaux. Merci de planifier vos déplacements et de prévoir du temps supplémentaire. Suivez nos communications pour rester informé.



Inscrivez-vous au portail citoyen via le <https://citoyen.vsad.ca> ou en balayant ce code QR afin d'être informés, en temps réel, des travaux en cours.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DES ACTIONS CONCRÈTES POUR VOUS PROTÉGER

Dans le cadre de sa stratégie de signalisation et de sécurité routière, la VSAD a fait réaliser un plan de sensibilisation afin de mieux cibler les enjeux prioritaires sur notre territoire. En complément, elle procédera à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements pour améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. Ces nouvelles acquisitions s'ajoutent aux équipements existants, dont : des radars mobiles et fixes, des traverses clignotantes, ainsi que l'installation de bollards. Des mesures qui sont bonifiées depuis les dernières années.

LE PROJET COMPREND DEUX VOLETS BIEN DISTINCTS :

Lot 1 : Installation de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) à cinq traverses piétonnes stratégiques.

Lot 2 : Mise en place de six afficheurs de vitesse fixes sur le territoire.

Ces nouveaux outils serviront à renforcer la sécurité des piétons et des automobilistes, tout en fournissant à la Ville des données précieuses pour ajuster ses futures interventions.

Un montant de 370 000 \$ est prévu au Plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2025 pour la sécurité routière. Bonne nouvelle : l'achat des FRCR est subventionnée par le Programme d'aide financière au soutien des stratégies en sécurité routière (PAFFSR).

Ce projet s'inscrit dans une approche cohérente et proactive de la sécurité routière, en lien direct avec les recommandations issues du plan de sensibilisation récemment élaboré. Un pas de plus vers une circulation plus sécuritaire, pour toutes et tous !

À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, LA CONFIANCE CIRCULE ENTRE LES DIFFÉRENTS USAGERS DE LA ROUTE

Chaque jour, soyons vigilants dans nos déplacements.

Avec les beaux jours qui reviennent, nos rues s'animent : enfants en trottinette, aînés qui marchent, parents à vélo avec les petits... Les déplacements actifs gagnent du terrain et c'est tant mieux, car ils favorisent un mode de vie sain et plus durable.

Mais pour que tout le monde puisse en profiter pleinement, il faut plus qu'une piste cyclable bien tracée. Il faut un ingrédient clé : **la confiance**.

UNE RUE, PLUSIEURS USAGERS

La rue appartient à tout le monde, mais chacun y circule différemment : le piéton, le cycliste, l'automobiliste et la famille. La sécurité routière commence quand chaque usager reconnaît la réalité de l'autre : ses défis, ses limites et sa vulnérabilité.

LA CONFIANCE : UN GESTE À LA FOIS

La confiance se construit à travers de petits gestes quotidiens :

- L'automobiliste qui ralentit à l'approche d'un passage piétonnier ;
- Le cycliste qui signale ses intentions ;
- Le piéton qui s'assure d'être visible en soirée ;
- Le parent qui montre l'exemple à ses enfants en respectant les feux de circulation.



En choisissant de marcher, de pédaler ou de conduire avec bienveillance, vous devenez un acteur clé d'une circulation plus respectueuse et plus sécuritaire. Ensemble, créons des rues où chacun se sent à sa place.



URBANISME, quelques informations importantes

NAVIGUER EN TOUTE SÉCURITÉ SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN UN PRIVILÈGE À EXERCER AVEC RESPONSABILITÉ

L'été est à nos portes et, comme chaque année, les activités nautiques reprennent sur le lac Saint-Augustin. Pour assurer la sécurité de tous, le Service de police de la Ville de Québec effectuera des patrouilles tout au long de la saison.

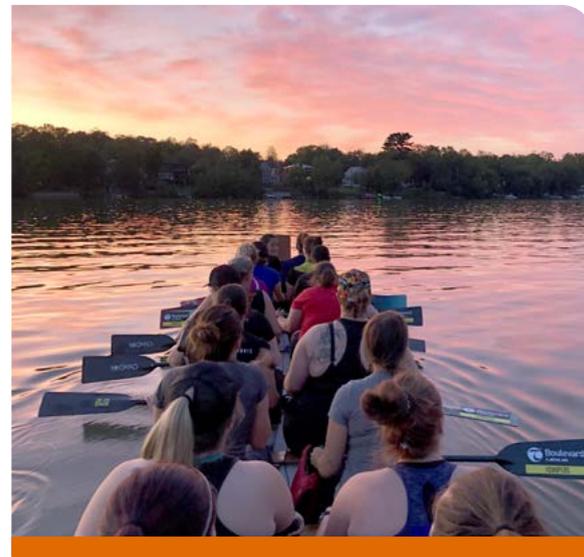
Ce que les patrouilleurs vérifieront :

- Les cartes de compétence des conducteurs d'embarcations.
- L'immatriculation de votre embarcation auprès de Transports Canada.
- La présence des équipements de sécurité obligatoires, dont les vestes de flottaison individuelles (VFI), comme le prévoit le *Règlement sur les petits bâtiments* du gouvernement fédéral.
- Le respect de la limite de vitesse fixée à 55 km/h. Tout dépassement pourra entraîner une amende minimale de 200 \$, en plus des frais.

POUR UN ÉTÉ AGRÉABLE ET SÉCURITAIRE

- Avant d'embarquer sur l'eau, assurez-vous que :
- Votre embarcation est en règle;
 - Chaque personne à bord est bien équipée.

Les patrouilleurs sont là pour vous encadrer, vous informer et intervenir au besoin. Naviguer sur le lac Saint-Augustin, c'est plus qu'un loisir. C'est un engagement envers la sécurité et le respect des autres.



Crédit image : Julie Robitaille dans le cadre du Concours photos de la VSAD en 2020



FEUX EXTÉRIEURS : PROFITEZ-EN EN TOUTE SÉCURITÉ !

Les soirées autour d'un feu sont l'un des plaisirs de l'été. Mais pour que ce moment reste agréable pour tous, quelques règles simples doivent être respectées. Un feu extérieur doit être allumé dans un foyer extérieur conforme au règlement municipal. Les feux à ciel ouvert sont interdits, sauf si autorisés par le Service de protection contre l'incendie de Québec (SPIQ).

Voici cinq règles à respecter pour assurer la sécurité et tous et prévenir les risques d'incendie :

1. **Emplacement :** Installez votre foyer à au moins 3 mètres de tout bâtiment et à 2 mètres des limites de votre propriété.
2. **Équipement :** Utilisez un foyer muni d'un pare-étincelles et d'une cheminée.
3. **Combustible :** N'utilisez pas d'accélérateur ni de déchets comme combustible.
4. **Surveillance :** Ne laissez jamais un feu sans la surveillance d'un adulte et assurez-vous de l'éteindre complètement après usage.
5. **Respect du voisinage :** Évitez de créer de la fumée excessive qui pourrait incommoder vos voisins. Vous souhaitez consulter le Règlement n° 2016-500 sur la prévention des incendies? Il est disponible ici <https://bit.ly/VSAD2016-500>.

Profitez des feux extérieurs pour vous rassembler, discuter et relaxer... mais toujours dans le respect des règles et du voisinage.

Parce qu'un feu bien supervisé, c'est un été en toute sécurité!

FEUX D'ARTIFICE

Vous devez obtenir l'autorisation d'un inspecteur en incendie du SPIQ avant d'utiliser des pièces pyrotechniques (feux d'artifice). Pour obtenir cette autorisation, veuillez communiquer au 418 641-6311.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le danger d'incendie indique à quel point la végétation et les broussailles sont inflammables, qu'il s'agisse de brindilles, de racines, d'arbres ou d'herbes sèches. Cette évaluation est basée sur les conditions météorologiques des derniers jours, les prévisions météo et l'historique des feux des années précédentes. Grâce aux relevés de 194 stations météorologiques, on peut anticiper le risque d'allumage d'un feu de forêt et la façon dont il pourrait se propager.

Il existe cinq niveaux à ce danger (bas, modéré, élevé, très élevé, extrême). Plus le danger est élevé, plus la prudence est essentielle. Par exemple, lorsque le niveau passe d'élevé à extrême, la SOPFEU recommande d'éviter de fumer en forêt, d'utiliser des feux d'artifice ou d'allumer un feu de camp en forêt ou encore de se promener en VTT hors des pistes.





URBANISME, quelques informations importantes

LA BRIGADE ENVIRONNEMENTALE : POUR LA PROTECTION DE NOTRE MILIEU DE VIE

Chaque été, la Brigade environnementale de l'Agglomération de Québec est active sur notre territoire afin de veiller au respect de la réglementation en matière d'environnement. À Saint-Augustin-de-Desmaures, ces interventions contribuent à la préservation de nos ressources naturelles, notamment l'eau potable et le lac Saint-Augustin.

MARCHE AU RALENTI : PENSONS QUALITÉ DE L'AIR

Laisser tourner le moteur de son véhicule inutilement, même pour quelques minutes, pollue l'air, nuit à la santé et consomme inutilement du carburant. En vertu du Règlement R.A.V.Q. 337, la marche au ralenti est interdite pendant plus de trois minutes consécutives, sauf exception (ex. : conditions climatiques extrêmes).

Faites un geste simple pour l'environnement : coupez le moteur à l'arrêt. Pour prendre connaissance du règlement nous vous invitons à consulter cette page web <https://bit.ly/MarcheAuRalenti>.

L'EAU POTABLE : UNE RICHESSE À PROTÉGER

À l'approche de l'été, la consommation d'eau potable augmente considérablement, notamment en raison de l'arrosage des pelouses, du nettoyage extérieur et de l'entretien des piscines. Afin d'éviter toute pression sur les réserves, la Brigade assure une surveillance active sur le territoire.

Des patrouilles régulières sont menées pour s'assurer du respect du Règlement R.A.V.Q. 1401, particulièrement en période de chaleur ou lors d'interdictions temporaires. En cas de non-respect ou de signalement, des interventions sont effectuées rapidement.

DES GESTES SIMPLES, DES EFFETS DURABLES

L'arrosage excessif ou mal planifié peut compromettre l'approvisionnement collectif en eau potable. Il est donc primordial de respecter les heures autorisées et d'adopter des comportements responsables pour éviter tout gaspillage. Les jours et heures d'arrosage autorisés varient selon votre adresse.

Consultez les liens web situés dans la section Le Saviez-vous ? pour tout savoir sur les règles d'arrosage.



REMPLEISSAGE DES PISCINES : RESPECTEZ LA RÉGLEMENTATION

Le remplissage des piscines est encadré par l'Agglomération de Québec. Il est important de respecter les périodes permises pour éviter le gaspillage d'eau potable. Notez que la Brigade environnementale assure une surveillance active sur le territoire. Pour connaître tous les détails, visitez sa page web <https://bit.ly/RemplirPiscine>.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Besoin de précisions?

Pour tout savoir sur les règles à suivre et sur les périodes d'arrosage autorisées, nous vous invitons à consulter ces deux pages web <https://bit.ly/BrigadeQCeau> et <https://bit.ly/UtilisationEau2025>. Vous y trouverez aussi des informations pratiques sur le remplissage des piscines, le nettoyage extérieur et les périodes de restrictions.

Ensemble, contribuons à préserver cette ressource précieuse.

PELOUSE DURABLE : UN CHOIX RESPONSABLE

Avoir une belle pelouse sans produits chimiques, c'est possible! La VSAD vous encourage à adopter des pratiques naturelles et efficaces : tondre la pelouse à une hauteur de 8 cm, laisser les résidus de tonte au sol, enrichir le sol avec du compost et choisir des semences adaptées au climat. Rappelez-vous : l'affichage est obligatoire lors de l'application d'engrais et de pesticides.



Ces pratiques simples favorisent un gazon plus résistant, qui demande moins d'arrosage et qui concurrence naturellement les mauvaises herbes. Pour toute question ou pour des conseils personnalisés, consultez les ressources offertes par l'Agglomération de Québec via sa page web <https://bit.ly/EngraisPesticides2025>.

LAC SAINT-AUGUSTIN : UN MILIEU À PRÉSERVER

Le lac Saint-Augustin est un joyau naturel au cœur de notre communauté. Afin d'en protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes qui l'entourent, des règles strictes encadrent l'entretien des terrains à proximité.

La Brigade environnementale de l'Agglomération de Québec effectue régulièrement des patrouilles dans un rayon de 300 mètres autour du lac, conformément au Règlement R.A.V.Q. 359. Ce règlement interdit notamment :

- L'application de tout pesticide à l'intérieur de cette zone ;
- L'utilisation de compost, d'engrais ou d'amendement dans une bande riveraine de 30 mètres en bordure du lac.

Seuls les biopesticides sont tolérés dans ce secteur, sous certaines conditions. Ces mesures visent à protéger notre lac et à prévenir la dégradation de nos milieux humides et aquatiques.

VOUS HABITEZ PRÈS DU LAC?

Assurez-vous de connaître les limites applicables à votre propriété avant d'entretenir votre terrain.

UN GESTE À LA FOIS

Chaque citoyen et citoyenne contribue à la qualité de son environnement. Pour toute question ou pour signaler une situation préoccupante, en lien avec l'utilisation de l'eau potable, la marche au ralenti des véhicules ou l'utilisation de pesticides, engrais et compost à proximité du lac Saint-Augustin, consultez les ressources en ligne ou communiquez avec la Brigade environnementale via l'Agglomération au 418 641-6311.





URBANISME, quelques informations importantes

PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

En partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), la VSAD lance un Programme d'aide à la restauration patrimoniale.

Grâce à cette initiative, la Ville souhaite :

- Encourager la préservation et la mise en valeur du patrimoine immobilier augustinois.
- Soutenir les propriétaires privés dans leur projet de préservation et de restauration du patrimoine immobilier.
- Encourager les meilleures pratiques et les interventions durables sur les bâtiments protégés.

Ce programme de subvention s'adresse à tout propriétaire privé d'un immeuble à valeur patrimoniale, incluant :

- Les immeubles cités ou classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
- Les immeubles à intérêt patrimonial supérieur selon un inventaire reconnu et visés par le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les travaux de restauration admissibles doivent porter sur les éléments indiqués dans le règlement, comme le parement extérieur, les ouvertures, le revêtement de toiture, les ornements, les éléments en saillie ou structuraux, ainsi que d'autres éléments bâtis tels que murs d'enceinte, clôtures en fer ornemental ou vestiges architecturaux ou archéologiques.



Le programme de subvention prévoit un remboursement de 60 à 75 % des dépenses admissibles, selon la nature des interventions et jusqu'à concurrence du montant maximal par catégorie.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter le Service de l'urbanisme ou à prendre connaissance du Règlement n° 2025-741 *Établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du MCC* : <https://bit.ly/VSAD2025-741>.

INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Nous vous rappelons le Règlement n° 510-86 *Concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité* s'applique à toutes les rues, même celles dont le stationnement n'est pas prohibé.

RÈGLES GÉNÉRALES (ART. 11)

En plus des rues dont le stationnement est prohibé en tout temps ou selon une période déterminée et indiquée par la signalisation, d'autres interdictions s'appliquent afin d'assurer la sécurité de tous et permettre une meilleure circulation sur la voie publique.

Notamment, l'interdiction d'immobiliser ou de stationner un véhicule :

- Sur un chemin public de manière à entraver l'accès d'une propriété ou à gêner la circulation.
- Qui rendrait inefficace une signalisation.
- Devant une boîte postale de Postes Canada ou à une distance de moins de 5 mètres d'une boîte postale, la distance se calculant du point le plus près de la boîte postale par rapport aux véhicules routiers stationnés, à moins que ce soit pour aller porter ou récupérer le courrier à ladite boîte postale.

VOIES CYCLABLES (ART. 11)

Nul ne peut immobiliser ou stationner un véhicule routier sur une voie cyclable réservée à l'usage exclusif des bicyclettes, entre le 15 avril et le 15 novembre, sauf en cas de nécessité.

STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF (ART 11.20)

Il est interdit de stationner un véhicule récréatif ou aménagé pour y dormir dans les rues et les stationnements municipaux de la Ville pendant plus de trois heures.

L'expression « véhicule récréatif » vise autant le véhicule attaché avec la remorque récréative (ex. : tente-roulotte, roulotte, etc.) que la remorque récréative seule.

STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE DE GROS GABARIT (ART 11.19)

Il est interdit de stationner dans les rues et les stationnements municipaux de la Ville, pendant plus de 60 minutes, les véhicules suivants :

- a) Un véhicule lourd ;
- b) Un véhicule dont la masse nette excède 3 000 kilogrammes ;
- c) Une remorque destinée au transport de marchandises, ainsi qu'un véhicule ou tracteur servant à tirer telle remorque ;
- d) Un véhicule sans moteur destiné à être traîné par un autre, qu'il soit ou non rattaché à un véhicule qui le traîne ;
- e) Un véhicule-outil au sens de l'article 4 du Code de la sécurité routière ou tout autre équipement similaire, tel qu'un équipement d'entrepreneur, de chantier ou de construction ;
- f) Un autobus ou minibus.



Vous souhaitez consulter le règlement? Nous vous invitons à le lire à l'adresse <https://bit.ly/VSAD510-86>.

VIDANGE DE PISCINE

UN PETIT GESTE POUR UN GRAND IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

L'eau chlorée peut nuire sérieusement à la vie aquatique si elle est rejetée directement dans la nature. Avant de vider votre piscine, laissez l'eau en filtration sans ajout de chlore ou de produits chimiques pendant au moins une semaine. Cela permet au chlore de s'évaporer et réduit son impact environnemental.

Vous planifiez installer une piscine? Optez pour un système au chlore plutôt qu'au sel, car il est moins dommageable pour l'environnement. Pour connaître la procédure recommandée pour bien vidanger votre piscine, consultez le document de référence suivant : https://www.ville.quebec.qc.ca/docs/reglementation/DD1_gestion_vidange_eau.pdf.



URBANISME, quelques informations importantes

ADOPTION DU PLAN D'URBANISME RÉVISÉ

Lors de la séance du conseil municipal du 6 mai 2025, les membres du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures ont adopté le Plan d'urbanisme révisé. Le Plan, une fois en vigueur, permettra de guider les décisions politiques, administratives et financières de la Ville en matière d'aménagement et de développement du territoire.

PROCHAINES ÉTAPES

Dans l'attente de l'avis de conformité de l'Agglomération de Québec, le Service de l'urbanisme est à pied d'œuvre afin de soumettre aux membres du conseil municipal, les projets de règlements qui découlent des orientations du Plan d'urbanisme révisé.

Abonnez-vous aux alertes citoyennes afin de ne pas manquer les prochaines étapes de ce grand projet.

Consultez le Plan d'urbanisme à l'adresse <https://vsad.ca/permis> dans la section Documentation de Plan d'urbanisme, zonage et aménagement.



BÂTIMENTS, PARCS et espaces verts



Crédit image : Le Circuit électrique

BORNES DE RECHARGE

Quatre bornes de recharge sont désormais accessibles à l'hôtel de ville. Deux autres bornes doubles seront ajoutées d'ici la fin juin au centre socio-récréatif les Bocages (CSR les Bocages) et au Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), afin d'augmenter l'accessibilité à la recharge électrique dans différents quartiers.

PARC RIVERAIN

Le sentier du parc Riverain sera prolongé vers le secteur Nord et un stationnement y sera aménagé pour vous offrir un meilleur accès à cet espace naturel prisé.

PARC DE LA FALAISE

Le parc de la Falaise sera bonifié grâce à la création d'un sentier pédestre reliant le chemin du Roy, face au parc des Hauts-Fonds, jusqu'au sommet de la falaise. Ce parcours comprendra un escalier, un belvédère d'observation sur le promontoire naturel qui offre une vue spectaculaire sur le fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'un espace de détente équipé de mobilier urbain. Les travaux se dérouleront de juillet à octobre.

BÂTIMENT PARC PLACE-PORTNEUF

Le projet consiste en la réhabilitation d'une ancienne station de pompage au parc Place-Portneuf en bloc sanitaire pour les usagers du site. Le bâtiment inclura une toilette pour femmes et une toilette pour hommes, ainsi qu'une salle des patineurs et un rangement servant pour les activités organisées dans le parc.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

À l'automne 2025, la bibliothèque Alain-Grandbois fera peau neuve ! Plusieurs espaces intérieurs seront modernisés afin de rendre les lieux plus accueillants, stimulants et fonctionnels pour tous les usagers.

Les travaux toucheront notamment les secteurs adulte et adolescent, le comptoir de prêt, le hall d'entrée, une portion de la salle polyvalente ainsi que les espaces d'affichage. Ce réaménagement permettra d'offrir une expérience bonifiée et mieux adaptée aux besoins de la communauté.

CIVISME ET VIGILANCE DANS NOS PARCS : UN EFFORT COLLECTIF

Les parcs et espaces verts de Saint-Augustin-de-Desmaures sont des lieux appréciés par tous. Pour assurer un environnement agréable et sécuritaire, le respect des règles de bon voisinage est essentiel.

Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) observe une hausse des incivilités dans les parcs, notamment en ce qui concerne les graffitis, les bruits excessifs, le désordre, la consommation d'alcool ou de drogues, les méfaits ou encore la présence dans les parcs après 23 h. Ces comportements contreviennent au *Règlement sur la paix et le bon ordre* et sont passibles d'amendes.

Encore cette année, des étudiants en sécurité et prévention patrouilleront nos parcs. Leur rôle est de patrouiller notre territoire pour favoriser le respect des consignes d'usage, la sécurité générale des lieux et la propreté des sites. Sans oublier la sensibilisation des citoyens à l'importance du respect des installations.



En cas de situation problématique ou urgente, c'est toutefois le SPVQ qui intervient. Il est donc important de composer le 911 pour tout incident grave (bagarre, vol qualifié, danger pour la vie, incendie, etc.).

Ensemble, assurons la quiétude de nos parcs par un comportement respectueux et responsable.



ENVIRONNEMENT et matières résiduelles

JUIN

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

JUILLET

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	



Pour consulter le calendrier 2025 des collectes résiduelles, consultez le <https://vsad.ca/matieresresiduelles> ou balayez le code QR ci-contre.

Ordures

Les ordures sont collectées toutes les semaines jusqu'au 16 octobre inclusivement.

ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Besoin de sacs mauves ? L'Agglomération de Québec prévoit une distribution en porte à porte en mai et en novembre.

La VSAD distribue aussi ces sacs dans trois de ses bâtiments :

- Complexe sportif multifonctionnel situé au 230, route de Fossambault ;
- Bibliothèque Alain-Grandbois située au 160, rue Jean-Juneau ;
- Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE) situé au 4950, rue Lionel-Groulx.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu les **mercredis 4 juin et 2 juillet 2025**.

Rappel: La collecte des encombrants est effectuée le mercredi. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte (2 juin et 30 juin), à midi.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Si, pour une raison ou une autre, notre fournisseur ne peut pas terminer la collecte le jour prévu, il repassera dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet Encombrants

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406

Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi, mardi et mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h

Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

Les chargements peuvent être refusés 30 minutes avant la fermeture, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

RAPPELS PRINTANIERS EN BREF

NETTOYAGE DES RUES

La VSAD a déjà fait le nettoyage de l'ensemble des rues et elle prévoit d'effectuer à nouveau une tournée avant l'été. Surveillez l'activation des feux lumineux d'interdiction de stationner afin de vous informer du nettoyage majeur prochain de votre zone et de ne pas laisser votre véhicule dans les rues visées.

NETTOYAGE DES PARCS ET ESPACES VERTS

Les équipes de la Ville effectuent le grand ménage printanier de l'ensemble des parcs et espaces verts du territoire, incluant le parc canin. À cet effet, nous demandons votre collaboration afin de conserver les lieux propres et ainsi rendre l'utilisation de ces espaces plus agréable.

PROMENADE AVEC PITOU

Nous vous rappelons que vous devez retirer immédiatement et proprement ses excréments. De plus, nous vous rappelons que les chiens doivent toujours être gardés en laisse dans les lieux publics, les rues et les parcs du territoire de la VSAD. Profitez-en pour laisser votre toutou en liberté au parc canin.

NE LAISSEZ RIEN DANS LA RUE : POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS.

Laisser des objets dans les rues ou dans les emprises municipales, comme un but de hockey, un panier de basketball, des jouets ou du mobilier temporaire, compromet la sécurité des usagers de la route, gêne la circulation et complique les opérations d'entretien municipal (balayage, collecte, déneigement l'hiver).

QUELQUES RAPPELS ESSENTIELS :

- Rangez les équipements de jeu sur votre terrain après usage.
- Ne laissez aucun objet en bordure ou sur la voie publique, même temporairement.
- Même les rues tranquilles ou les culs-de-sac doivent rester libres de toute obstruction.





RESSOURCES HUMAINES et emplois

MISER SUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS EMPLOYÉS POUR MIEUX SERVIR LA COMMUNAUTÉ

À la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, nous croyons fermement qu'un milieu de travail sain, respectueux et sécuritaire est essentiel à la qualité des services rendus à la population. Dans un contexte où la santé mentale est au cœur des préoccupations sociétales, nous avons choisi de poser des gestes concrets pour protéger la santé psychologique de notre personnel.

La *Semaine nationale de la santé mentale*, tenue en mai, a récemment rappelé à quel point il est essentiel d'agir en amont. C'est dans cet esprit que la Ville a mis en place des actions de formation et de prévention auprès de ses employés et de ses gestionnaires, afin de mieux prévenir les situations de stress ou de conflit et de renforcer les pratiques de bienveillance et de collaboration dans l'ensemble de notre organisation.



Notre politique en matière de promotion de la civilité, qui encadre les interactions entre collègues, entre employés et gestionnaires, ainsi qu'avec les citoyens, constitue un levier important de cette démarche. Elle reflète notre volonté de promouvoir des valeurs de respect, de courtoisie et de professionnalisme au sein de notre administration.

Dans cette même volonté de protéger la santé et la sécurité psychologiques de ses équipes, la Ville s'est également dotée d'une politique sur la non-violence en milieu de travail, qui vise à prévenir toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de violence physique ou psychologique. Par ailleurs, une directive en matière de violence conjugale est également en place, reconnaissant que les répercussions de cette réalité peuvent dépasser la sphère privée et affecter la vie professionnelle.

En tant qu'employeur, la Ville a des responsabilités légales, mais aussi une responsabilité morale d'offrir un environnement de travail où chacun peut s'épanouir et contribuer pleinement à la mission collective. Nous sommes convaincus que le bien-être de nos équipes est un facteur clé de la performance organisationnelle et du lien de confiance avec la population.

Par ailleurs, nous rappelons aux citoyens l'importance d'entretenir des relations empreintes de respect et de civilité avec le personnel, dans un esprit de collaboration et de service mutuel.

Investir dans la santé psychologique de nos employés, c'est aussi investir dans la qualité des services municipaux. Nous poursuivrons donc nos efforts pour que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demeure un employeur de choix, exemplaire et engagé.

TRAVAILLER À LA RETRAITE : UNE OPPORTUNITÉ À LA VSAD

UN CHOIX VALORISANT

Être à la retraite ne signifie pas renoncer à être actif professionnellement. Plusieurs citoyens et citoyennes continuent à s'impliquer, à apprendre et à contribuer à leur communauté. De plus en plus de retraités choisissent de demeurer actifs en rejoignant des milieux de travail qui valorisent leur expérience. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures reconnaît la richesse de cette expérience et accueille avec enthousiasme les retraités qui désirent intégrer son équipe.



DES POSSIBILITÉS ADAPTÉES

Nous proposons des postes temporaires, à temps plein ou à temps partiel, parfaits pour ceux et celles qui souhaitent équilibrer travail et qualité de vie. Que ce soit dans l'administration, l'entretien, les loisirs ou d'autres secteurs, votre savoir-faire et votre engagement font toute la différence.

Vous êtes un ou une comptable retraité depuis peu ? Nous avons actuellement un poste comptable, temporaire à promouvoir. À qui la chance de se joindre à une belle équipe dynamique ?

SE PRÉPARER POUR UN NOUVEAU DÉPART

Avant de postuler, voici quelques conseils :

- **Actualisez votre curriculum vitae.** Ajoutez vos compétences clés, vos expériences pertinentes ou toute implication bénévole récente ;
- **Anticipez votre entrevue.** Soyez prêt à partager vos motivations et vos attentes. L'accent est mis sur l'authenticité et la passion de servir la collectivité.

DES RESSOURCES À VOTRE PORTÉE

Bien que des plateformes comme celle de la FADOQ soient utiles pour explorer le marché de l'emploi, pensez aussi à votre Ville ! La VSAD recrute régulièrement et est à la recherche de talents motivés.

FAITES LE PREMIER PAS !

Visitez notre site web pour découvrir nos offres d'emploi actuelles et transmettez-nous votre candidature. Il n'est jamais trop tard pour vivre de nouveaux défis et enrichir votre parcours professionnel.

Ta carrière se trouve **ici**



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

Afin de bien servir les citoyens,
la Ville a besoin de personnel qualifié et dédié.



Postes à combler :

- Préposé-e aréna
- Journalier-ière
- Comptable
- Brigadier-ière
- Agent-e de bibliothèque
- Personnel électoral

Balayez le
code QR pour
accéder aux
offres d'emplois





DES NOUVELLES de nos partenaires



LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



CET ÉTÉ, CHOISISSEZ LA COURTOISIE !

Partageons la route, peu importe notre moyen de transport

À pied, à vélo ou au volant, on est tous des usagers de la route. La vigilance et le respect sont essentiels pour que chacun puisse se déplacer en toute sécurité. Oui, les automobilistes doivent redoubler de prudence envers les plus vulnérables, mais chaque personne a un rôle à jouer pour sa propre sécurité.

La sécurité, c'est l'affaire de tous !

SUR LES PISTES CYCLABLES : ROULEZ AVEC RESPECT

Nos pistes cyclables sont populaires auprès des familles, des cyclistes expérimentés comme des débutants. Pour une cohabitation harmonieuse :

- Signalez toujours vos intentions ;
- Circulez en file ;
- Arrêtez-vous sur le côté pour ne pas bloquer la voie ;
- Ralentissez lorsque la piste est achalandée.

PROFITEZ DE L'ÉTÉ... EN RESPECTANT VOS VOISINS

Dans les parcs ou à la maison, de simples gestes permettent de vivre ensemble en toute harmonie :

- Adaptez le volume de votre musique ;
- Gardez vos animaux en laisse et ramassez leurs besoins.

SOYONS ATTENTIFS À NOS VOISINS



Certains voisins peuvent être plus vulnérables – personnes âgées, vivant seules ou avec un handicap. Pourquoi ne pas leur proposer votre aide ou leur laisser un numéro à joindre en cas de besoin ?

Et pendant leurs vacances, proposez-leur de jeter un œil sur leur maison.

La courtoisie, c'est aussi de la bienveillance.



PROFITEZ DE LA BELLE SAISON EN TOUTE SÉCURITÉ

Savourez les plaisirs de l'eau... avec prudence.

Les baignades en milieu naturel comportent plus de risques. Avant de vous lancer :

- Assurez-vous que la baignade y est permise ;
- Privilégiez les endroits surveillés ;
- Informez vos proches de vos déplacements si vous êtes seul ;
- Portez une veste de flottaison individuelle (VFI).

DISPOSEZ DES ARTICLES DE FUMEUR SANS DANGER

L'arrivée de la belle saison nous amène à profiter à nouveau de nos aménagements extérieurs. Il est primordial de rester vigilant quant aux différents combustibles qui nous entourent comme, entre autres, le paillis ou le terreau qui sont inflammables.



Voici quelques consignes de sécurité :

- Ne vous débarrassez jamais de vos mégots dans la nature, le paillis ou les pots à fleurs.
- Ne jetez jamais les allumettes ou les cigarettes directement à la poubelle.
- Éteignez vos mégots dans un cendrier conçu à cet effet.
- Placez les cendriers loin de toute surface inflammable.
- Avant de jeter le contenu du cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.





LOISIRS, CULTURE et relations citoyennes

Pour ne rien rater!

Juin

14 JUIN

Journée mondiale des donneurs de sang

15 JUIN

Journée internationale de sensibilisation à la maltraitance envers les aînés

16 JUIN

Fête des Pères

24 JUIN

Saint-Jean-Baptiste

2 JUIN

Journée mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie

1^{re} SEMAINE DE JUIN

Semaine québécoise pour l'intégration des personnes handicapées

Juillet

1^{er} JUILLET

Fête du Canada

30 JUILLET

Journée internationale de l'amitié

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

FAVORISER L'INCLUSION, UN ENGAGEMENT MUNICIPAL CONCRET

Du 1^{er} au 7 juin, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réitère son engagement envers une communauté inclusive, accessible et équitable.

Depuis l'adoption de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAÉPH), la Ville poursuit ses efforts pour éliminer les obstacles à la participation sociale. Le PAÉPH 2025 présente une série de mesures concrètes qui touchent notamment l'aménagement du territoire, l'accessibilité des infrastructures municipales, la formation du personnel et la bonification de l'information destinée à toutes et tous.

ADAPTATION RÉSIDENTIELLE

Avec son programme d'aide financière, la VSAD soutient les travaux d'adaptation résidentielle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ce soutien s'adresse aux citoyens qui vivent avec une ou des limitations fonctionnelles ainsi qu'à leurs proches aidants. Il couvre une partie des coûts liés à des travaux d'adaptation, comme l'installation de rampes d'accès, l'élargissement de portes ou la modification de salles de bain. Les propriétaires admissibles peuvent recevoir jusqu'à 1 000 \$ pour améliorer l'autonomie à la maison et favoriser le maintien à domicile.

Pour connaître les critères d'admissibilité ou faire une demande, visitez le <https://vsad.ca/aide-financiere-accessibilite>.

ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS DANS LES PARCS

Pour favoriser l'accès aux loisirs, la Ville a installé des équipements inclusifs, notamment une balançoire pour enfants à mobilité réduite au parc Place-Portneuf. Aussi, plusieurs autres équipements adaptés sont disponibles gratuitement : déambulmax, fauteuils roulants pour piscine, fauteuil roulant hippocampe et traîneau adapté.

CARTE ACCOMPAGNEMENT LOISIR

Avec la Carte accompagnement loisir (CAL), en tant que personne handicapée, vous n'avez pas à payer pour l'entrée de votre accompagnateur dans les lieux touristiques, culturels ou de loisir en général qui sont partenaires.

PLAN DE MESURES D'URGENCE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le plan doit notamment prévoir la sécurité des personnes handicapées, donc il est primordial de l'adapter en fonction des limitations :

- Les méthodes d'évacuation ;
- Les zones de refuge ;
- Les systèmes d'alarme visuels.

Référez-vous au site web de l'Office des personnes handicapées du Québec pour obtenir plus d'information.

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) vise à aider les personnes handicapées à adapter leur logement selon leurs besoins, pour leur permettre de vivre de façon plus autonome et sécuritaire. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures encourage les citoyens admissibles à se renseigner sur cette aide financière.

Pour en savoir plus : <https://habitation.gouv.qc.ca>

TRANSPORT COLLECTIF INCLUSIF : UN OUTIL DE PARTICIPATION SOCIALE

Parmi les actions structurantes en matière d'inclusion, le programme ÉquiMobilité, mis en place par l'Agglomération de Québec en collaboration avec plusieurs organismes communautaires, permet à plus de 15 000 personnes à faible revenu, dont des usagers du Service de transport adapté de la Capitale (STAC), de bénéficier de tarifs réduits sur les titres de transport en commun.



Ce programme améliore concrètement la mobilité, l'accès à l'emploi, aux études, aux soins de santé et aux loisirs, en plus de contribuer à briser l'isolement. À ce jour, plus de 2 millions de déplacements ont été réalisés grâce à une carte OPUS ÉquiMobilité, ce qui démontre la pertinence d'un transport collectif accessible à tous.

UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Rappelons que cette semaine est aussi l'occasion de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de l'inclusion. Chaque geste compte pour faire de notre ville un milieu de vie accueillant, où toutes les personnes, peu importe leurs capacités, peuvent contribuer pleinement à la société.



Pour en savoir plus sur les actions de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, consultez le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025 au <https://vsad.ca/familles>.



LOISIRS, CULTURE et relations citoyennes

LE MARCHÉ PUBLIC SAINT-AUGUSTIN DE RETOUR POUR UNE 5^e SAISON !

Le Marché public Saint-Augustin revient pour une cinquième année consécutive. Retrouvez vos exposants chaque dimanche, beau temps, mauvais temps, du 6 juillet au 31 août 2025, de 10 h à 14 h, au parc du Millénaire.

NOUVEAUTÉ 2025 : UNE GESTION MUNICIPALE

Cette année, la VSAD assurera la gestion et la coordination du marché. Nous tenons à remercier chaleureusement les administrateurs et bénévoles qui ont contribué à faire de ce rendez-vous estival un véritable succès. Grâce à leur engagement, le marché s'est enraciné dans notre communauté et poursuivra sa mission dans la même continuité. Bonne nouvelle : vous y retrouverez l'ambiance, la variété et la convivialité qui ont fait sa réputation. Pour toute question concernant l'édition 2025, visitez le <https://vsad.ca/marchepublic>.



Chaque semaine, une quinzaine d'exposants seront présents pour vous faire découvrir leurs produits issus de l'agroalimentaire, de l'artisanat et des arts. Comme chaque été, des prestations et animations viendront égayer ce moment festif !

À noter également :

La page Facebook *Les Augustinois actifs* sera votre principale source d'information en temps réel. Vous êtes exposant ou avez une question plus technique ? Écrivez-nous à l'adresse suivante : marchepublic@vsad.ca.

PROGRAMMATION ESTIVALE

VIVEZ DE NOUVEAU AU RYTHME DE VOTRE ÉTÉ !



La belle saison est à nos portes et l'équipe des loisirs, de la culture et des relations citoyennes vous a concocté une programmation estivale riche en découvertes et en plaisir !

Du 24 juin, jour de la fête nationale, jusqu'à L'Avant-Nuit le 21 août, la ville s'anamera pour faire vibrer votre été.

Nos incontournables Beaux mardis et Jeudis animés sont de retour avec une foule d'activités pour tous les goûts. Aussi, surveillez nos Soirées rafraîchissantes, une nouveauté à ne pas

manquer les 29 juillet et 12 août, c'est une belle occasion pour toute la famille de profiter de l'été différemment.

Les passionnés de planche à roulettes seront également comblés : des activités éducatives auront lieu certains dimanches pour apprendre ou perfectionner la pratique du skate, en toute sécurité et dans le respect des autres usagers.

Autre nouveauté cet été, en plus de l'arrivée d'Augustin, votre bibliobus culturel, un piano public prendra place sur la terrasse extérieure du Centre communautaire multifonctionnel secteur est. Accessible tous les jours de 8 h à 20 h, il est disponible aux pianistes amateurs comme aux plus aguerris. Et pour agrémenter vos matinées du vendredi, ne manquez pas les prestations *Autour du piano public*, avec des musiciens-chanteurs sur place entre 10 h et midi. Profitez de la terrasse et des installations, apportez votre chaise, installez-vous confortablement, et pourquoi pas... faites une demande spéciale ou chantez en cœur !

BIBLIOBUS

AUGUSTIN, VOTRE BIBLIOBUS CULTUREL, PREND LA ROUTE !

Dès la fête nationale, vous aurez le plaisir de croiser *Augustin*, notre tout nouveau bibliobus et de découvrir les services qu'il propose !

Parcourant les quartiers et animant nos parcs, cet autobus métamorphosé en bibliothèque mobile viendra enrichir l'offre culturelle de quartier. Il vous permettra de feuilleter, d'emprunter ou de consulter une variété de documents, tout près de chez vous

Vous n'êtes pas encore membre de la bibliothèque ? Aucun souci ! Vous pourrez vous inscrire directement à bord d'Augustin (n'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité et une preuve de résidence).

À l'été 2025, Augustin circulera principalement en tant que bibliothèque mobile, mais ce n'est qu'un début ! Très bientôt, vous découvrirez toute sa polyvalence : il se transformera en scène pour des spectacles, en lieu d'ateliers créatifs et même en petit théâtre itinérant. Un véritable espace culturel sur roues, aux multiples visages !

Horaire régulier du 2 juillet au 27 août :

- Mardi de 13 h à 16 h ;
- Mercredi de 17 h à 20 h ;
- Jeudi de 9 h à 12 h.

➤ Notez qu'il sera plus présent lors de certains événements de la programmation estivale.

Restez à l'affût des déplacements d'*Augustin* et des activités proposées en consultant le <https://vsad.ca/bibliobus> ou via nos différents médias sociaux.

circonflexe

Prêt-pour-bouger

➤ Nouveau à Saint-Augustin-de-Desmaures

➤➤➤ Prêt d'équipements sportifs et récréatifs

Besoin d'un équipement pour une activité? À vous de choisir!

Faites votre réservation en ligne. C'est SIMPLE et GRATUIT.

Matériel disponible

- Quilles finlandaises (Mölkky)
- Boules de pétanque
- Jeu de washer
- Bâtons de randonnée
- Jeu de Spikeball
- Spiroballe
- Raquettes de pickleball
- Jeu de croquet
- Planche à roulettes
- et équipements de protection

Points de service

Centre communautaire multifonctionnel secteur est
4950, rue Lionel-Groulx

Bibliothèque Alain-Grandbois
160, rue Jean-Juneau

➤➤➤➤ Pour connaître le fonctionnement et faire votre réservation

VSAD.ca/CIRCONFLEXE

Bibliothèque Alain Grandbois

Récit

BD

Manga

Fiction

Documentaire

Roman

Magazine



SERVICE – EN VEDETTE CE MOIS-CI

Avec l'été, reviennent toutes les jolies petites bestioles qui animent nos espaces verts. Ces grands incompris de la nature font toutefois le bonheur de nos tout-petits qui les observent et les chassent afin d'en admirer les couleurs et les yeux parfois bizarres. Pour tous vos petits entomologistes en herbe, vous pouvez venir emprunter une grande collection de documentaires jeunesse sur les papillons et les insectes! Une belle façon d'accompagner votre enfant à la découverte de ce petit monde étrange caché dans nos herbes!



SUGGESTIONS DE LECTURE

D'Anne-Marie Roseberry, agente de bibliothèque

Série « La fois où... »

Roman adulte d'Amélie Dubois

Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : DUBOIS D8152fo chick_lit



Pourquoi le lire : Suivez les aventures de Mali Allison de Compostelle au Sri Lanka ou d'une retraite de yoga à une longue marche sur le Camino Francès. Ces péripéties aussi farfelues que calculées vous verront voir la vie avec un peu plus de légèreté et de rire. Allez à la rencontre des autres ou de soi-même avec ouverture et plaisir. Les livres de cette série sont à lire dans l'ordre ou dans le désordre...

– Anne-Marie Roseberry

VIE DE BIBLIOTHÈQUE - À DÉCOUVRIR OU À REDÉCOUVRIR

La bibliothèque : un incontournable de votre saison estivale!

Pour les belles journées d'été qui sont déjà à notre porte, profitez de votre visite au parc du Millénaire pour faire un arrêt à la bibliothèque. Entre deux parties de pétanque, pendant une prestation au skate parc ou pour accompagner votre pique-nique, venez rencontrer notre équipe qui vous suggèrera la parfaite lecture pour ce moment de détente dans notre parc fraîchement rénové.

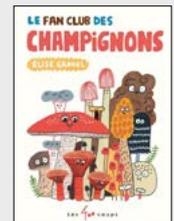
Vous avez besoin de vous rafraîchir un peu ? Faites une pause du soleil en profitant de nos livres, revues, casse-tête et jeux disponibles pour tous à l'intérieur !

De Sophie Gervais, agente responsable de l'évènementiel

Le fan club des champignons

Documentaire 6-11 ans de Élise Gravel

Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : J 579.6 GRA



Pourquoi le lire : Avec la saison des balades en forêt qui débute, c'est le parfait moment de découvrir le monde des champignons. Un livre amusant et très intéressant à lire en famille qui nous permet d'en apprendre davantage sur la mycologie tout en y appréciant les superbes illustrations.

– Sophie Gervais

HEURES D'OUVERTURE

Dimanche 10 h – 17 h
Lundi 10 h – 18 h

Mardi 13 h – 20 h
Mercredi 13 h – 20 h

Jeudi 13 h – 20 h
Vendredi 10 h – 18 h

Samedi 10 h – 17 h

vsad.ca/culture
catalogue.vsac.ca

Soirée des bénévoles La Vitrine Grande fête du printemps

La VSAD a tenu deux événements pendant la fin de semaine du 25 et 26 avril dernier. Encore cette année, La Soirée des bénévoles et La Vitrine ont été bien achalandés et appréciés des citoyens.

Dans une ambiance festive, ce sont plus de 150 personnes qui se sont réunies pour rendre un hommage bien mérité aux bénévoles qui contribuent à faire de Saint-Augustin-de-Desmaures une ville où il fait bon vivre.

Le spectacle Fabulation (bulles et cirque, jeux vintage, biblio-tente ainsi qu'un marathon de succès au piano ne sont que quelques exemples d'activités tenues à La Vitrine - Grande fête du printemps. Un rendez-vous citoyen printanier à ne pas manquer qui s'est déroulé le samedi 26 avril.

La VSAD a honoré des bénévoles le vendredi 25 avril, lors d'un souper et d'une soirée remplie d'activités de toutes sortes.

Zone amusante pour la famille incluant maquillage, sculptures de ballons, jeux gonflables et une borne de photos (disponible pour le plus grand plaisir des petits et grands).

CALENDRIER Estival 2025

SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

EN JUIN

24 MAR

Entre 10 h et 15 h
Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Entre 16 h et 21 h
Parc du Millénaire
VSAD.ca/fetenationale

Fête nationale du Québec

LES BEAUX MARDIS | LES JEUDIS ANIMÉS | APPORTEZ VOTRE CHAISE! | INSCRIPTION

EN JUILLET

<p>9 h 30 </p> <p>8 MAR</p> <p>Groupe de randonnée Parc de la Rivière-Beauport</p> <p>Départ en autobus du Complexe sportif multifonctionnel Inscription obligatoire au VSAD.ca/inscriptions</p>	<p>17 h 30 </p> <p>8 MAR</p> <p>Soirée Breaking et trottinette</p> <p>Parc du Millénaire </p>	<p>19 h </p> <p>10 JEU</p> <p>Motel Capri Hommage aux Cowboys Fringants</p> <p>Parc du Millénaire</p>
<p>18 h 30 </p> <p>15 MAR</p> <p>Soirée sportive et culinaire</p> <p>Parc Delphis-Marois </p>	<p>19 h </p> <p>17 JEU</p> <p>Spectacle Santé! du Cirque Kikasse</p> <p>Parc Place-Portneuf </p>	<p>19 h </p> <p>22 MAR</p> <p>Soirée nature</p> <p>Parc des Hauts-Fonds </p>
<p>19 h </p> <p>24 JEU</p> <p>Les Ringos Hommage aux Beatles</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>18 h 30 </p> <p>29 MAR</p> <p>Soirée rafraîchissante</p> <p>Parc Place-Portneuf</p>	<p>19 h </p> <p>31 JEU</p> <p>PROGRAMME DOUBLE Spectacle familial Pop Cordes et cinéma en plein air</p> <p>Parc du Millénaire</p>

EN AOÛT

<p>18 h 30 </p> <p>5 MAR</p> <p>Soirée relaxe</p> <p>Parc du Grand-Hunier </p>	<p>19 h </p> <p>7 JEU</p> <p>EN DUO avec Jean-François Aubin et Sébastien Champagne</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>9 h 30 </p> <p>12 MAR</p> <p>Groupe de randonnée Parc des Chutes-de-la-Chaudière</p> <p>Départ en autobus du Complexe sportif multifonctionnel Inscription obligatoire au VSAD.ca/inscriptions</p>
<p>18 h 30 </p> <p>12 MAR</p> <p>Soirée rafraîchissante</p> <p>Parc des Bosquets</p>	<p>19 h </p> <p>14 JEU</p> <p>Dubé & Diamond</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	

L'AVANT-NUIT

PARCOURS FESTIF ET ARTISTIQUE

21 JEU

Entre 18 h et 21 h

Parc Riverain | VSAD.ca/lavantnuit

ET ENCORE Plus!

PROCUREZ-VOUS LA PROGRAMMATION COMPLÈTE DANS TOUTES NOS INSTALLATIONS OU RENDEZ-VOUS AU VSAD.ca/programmation

LES AUGUSTINOIS ACTIFS @AUGUSTINOISACTIFS



ALERTE ESTIVALE VIBREZ AU RYTHME DE L'ÉTÉ

Programmation des activités
Été 2025
Loisirs, culture et cours aquatiques



Dates de session : du 23 juin au 17 août
Inscription résidents :
 Du mardi 3 juin, à 9 h, au dimanche 15 juin
Inscription pour tous :
 Du mardi 10 juin, à 9 h, au dimanche 15 juin

La programmation est disponible dans toutes les installations et au VSAD.ca/programmation.

TERRAINS DE BASEBALL
 PARC DELPHIS-MAROIS • 2 TERRAINS
 CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF LES BOCAGES • 1 TERRAIN

TERRAINS DE SOCCER
 PARC DELPHIS-MAROIS • 3 TERRAINS
 PARC PIERRE-GEORGES-ROY • 1 TERRAIN

VOLLEYBALL DE PLAGE
 PARC PLACE-PORTNEUF • 1 TERRAIN

TERRAINS DE BASKETBALL
 PARC PLACE-PORTNEUF • 1 TERRAIN
 PARC RICHARD-GOSSELIN • 1 TERRAIN

PICKLEBALL
 PARC PLACE-PORTNEUF • 2 TERRAINS
 (ACCÈS LIBRE SANS RÉSERVATION)

CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST
 • 2 TERRAINS
 (ACCÈS LIBRE AVEC ET SANS RÉSERVATION)

TENNIS
 PARC DELPHIS-MAROIS • 4 TERRAINS
 CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF LES BOCAGES • 4 TERRAINS

RÉSERVATION
TENNISENLIGNE.CA

POUR DÉTAILS ET INFORMATIONS

DÉCOUVREZ LES TERRAINS SPORTIFS DE LA VSAD
VSAD.ca/LOISIRS



■	Bibliothèque Alain-Grandbois
■	Centre communautaire multi. secteur est
■	Complexe sportif multifonctionnel
■	Maison Omer-Juneau

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto inscription.

7	Échange de plantes	
8	Concert partenaire « La maison sous les arbres » du Groupe vocal La-Mi-Sol (scène extérieure)	
9	Heure du conte (0 à 6 ans)	
10	Groupe de randonnée, Centre de plein air Dansereau	
11	Club de lecture Latulu	
20	Concert partenaire « Québec Jazz Big Band de la Société musicale (scène extérieure)	
21	Lire et Découvrir	

Club de lecture Crock-Livres 2025

La bibliothèque Alain-Grandbois t'invite à participer au club de lecture Crock-livres du 25 juin au 17 août.

Sous le thème « Les fonds marins », fais partie de l'aventure et inscris-toi comme « super plongeur » durant la période d'inscription qui débute le 9 juin. C'est gratuit et les places sont limitées. Tu dois être abonné à la bibliothèque et faire partie de la clientèle admissible (3 ans à la 1re secondaire)*.



Les inscriptions se font par courriel au crock.livres@vsad.ca en donnant les informations suivantes :

- Nom
- Âge et degré scolaire complété en juin 2025;
- Numéro d'abonné à la bibliothèque;
- Téléphone et adresse courriel de ton parent.

Visite le VSAD.ca/crocklivres pour connaître l'horaire du club afin de venir rencontrer les animatrices qui pourront te conseiller dans tes lectures et t'aider à compléter ton passeport.

Il y aura des prix de participation à toutes les semaines pour les «supers plongeurs» qui seront venus à la bibliothèque. Des animations et plein de surprises seront également au programme, reste à l'affût ! Ervil te promet du plaisir tout l'été, viens t'amuser avec lui !



SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER

LES AUGUSTINOIS ACTIFS
 @AUGUSTINOISACTIFS

VSAD.ca

